

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce des administrateurs du district de Compiègne qui préviennent du dépôt de divers dons au trésor public, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce des administrateurs du district de Compiègne qui préviennent du dépôt de divers dons au trésor public, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 194;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30455_t1_0194_0000_7

Fichier pdf généré le 22/01/2023

jaloux de concourir au triomphe de la Liberté, ont partagé à l'envi le fruit de leurs sueurs avec les défenseurs de la patrie. L'envoi consiste en 44 chemises, 13 paires guêtres, 7 paires souliers et 3 paires bas.

Le glaive de la loi a fait justice des Brissotins. Les rebelles de Lyon sont tombés sous la hache. La Vendée n'est plus. Les lâches anglais ont été forcés d'abandonner leur proie. Le port La Montagne est en notre pouvoir. L'énergie républicaine est partout victorieuse depuis que la terreur est à l'ordre du jour; néanmoins, Législateurs, la patrie n'est pas hors de danger. Nos ennemis nombreux concertent un dernier effort pour ensevelir la République sous ses ruines. Fermes et inébranlables à votre poste, ne désespérez pas le sommet de la Montagne, que le vaisseau de l'Etat ne soit arrivé au port. Continuez vos infatigables travaux : fidèles à vos serments, vivez et mourez s'il le faut pour le salut de la République comme nous voulons tous vivre et mourir pour la défendre.

Le président des Sans-Culottes de Sahune au nom de tous ses frères. Vive la République. »

[Non signé.]

36

Philippe-Guy Dauvergne, gendarme de la République, en activité à Paris, prie la Convention d'enjoindre au comité de la section de l'Observatoire d'inscrire sur ses registres sa femme et ses enfans, dont l'aîné n'est âgé que de 5 ans. pour qu'ils puissent jouir de la gratification accordée, par le décret du 22 pluviôse, aux femmes et enfans des militaires de toutes armes.

Renvoi au comité de la guerre (1).

37

Les administrateurs du district de Compiègne préviennent la Convention qu'ils ont fait déposer au trésor public 21 marcs 1 once 1 gros d'or, 2142 marcs 2 onces 2 gros d'argenterie, et 1728 marcs 5 onces 3 gros de galons et étoffes d'or et d'argent provenant des églises et des émigrés.

Ils invitent la Convention à rester à son poste, et la félicitent sur le décret qu'elle a rendu en faveur de leurs frères de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (2).

38

La société montagnarde de Compiègne invite la Convention nationale à rester à son poste, à continuer ses travaux héroïques, et la félicite

(1) P.V., XXXIII, 111. Bⁱⁿ, 18 vent.; J. Sablier, n° 1185; M.U., XXXVII, 312.

(2) P.V., XXXIII, 112. Bⁱⁿ, 19 vent. et 22 vent. (suppl^t); Mon., XIX, 658; J. Fr., n° 531; C. Eg., n° 568; M.U., XXXVII, 301; Ann. patr., p. 1936.

sur le décret qu'elle a rendu pour l'affranchissement des nègres.

« Vos prédécesseurs dit-elle avoient composé avec la nature et l'humanité en ne rendant à la liberté que les hommes de couleur; on peut même dire que c'étoit un raffinement de cruauté et d'injustice, que d'avoir amené le bonheur si près des noirs sans les en faire jouir.

« Mais vous avez promené vos regards sur un autre hémisphère et vous avez rencontré des hommes appartenans à la République française, réduits à la condition des bêtes de somme; vos cœurs ont frémi d'horreur, et l'immortel décret de leur affranchissement a été lancé ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

39

Le citoyen Sevestre, président de la société populaire de Lintot, district d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure, fait passer à la Convention la somme de 154 l. 5 s. qu'il a recueillie dans le sein de la société, pour le soulagement des veuves et orphelins de nos braves frères tués à la reprise de Toulon. Il ajoute que cette victoire a été célébrée par une fête et des réjouissances publiques. Le 10 pluviôse, a été planté l'arbre de la fraternité; tous les citoyens se sont empressés de prendre part à cette cérémonie.

Cependant il dénonce la municipalité comme n'étant point à la hauteur de la révolution.

Mention honorable des dons, insertion de l'adresse au bulletin, et renvoi de la dénonciation au comité de salut public (2).

40

Les sans-culottes républicains des communes de Châteauneuf, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Maurice, Ligny et Vauban, formant le canton de Châteauneuf, réunis en société populaire, font part à la Convention nationale qu'ils viennent d'adresser au district, pour les braves défenseurs de la Patrie, 188 chemises, 9 paires de bas, 1 paire de guêtres, 7 aunes et demie de toile, 2 habits complets de garde nationale, 753 liv. en assignats, et 81 l. 15 s. en numéraire. Cette offrande, disent-ils, est modique; mais le courage ne la dédaignera pas, lorsqu'il saura que c'est le partage de l'absolu nécessaire.

Ils demandent à la Convention qu'elle les autorise à changer le nom de Châteauneuf en celui de *Pont-Sornin*; celui de Saint-Maurice, en celui de *Sornin*, et celui de Saint-Martin-de-Lixy en celui de *Lixy*.

Enfin ils invitent la Convention à rester à son poste. « N'en sortez, disent-ils, que lorsque vous pourrez dire aux Français: vous avez vaincu

(1) P.V., XXXIII, 112. Bⁱⁿ, 19 vent.; Ann. patr., p. 1936.

(2) P.V., XXXIII, 112-113. Bⁱⁿ, 18 vent. (2^e suppl^t) et 22 vent. (suppl^t).